

UNE EXPLORATION OUBLIÉE DE LA FALÉMÉ

(VOYAGE DE DULIRON EN 1747)

INTRODUCTION

Comme celle de la plupart de nos anciennes possessions d'outre-mer, l'histoire de la découverte géographique de notre colonie du Sénégal est encore fort mal connue. Bon nombre de reconnaissances exécutées à la fin du xvii^e siècle ou au cours du siècle suivant dans la vallée du haut Sénégal ou dans les pays avoisinants sont tombées dans l'oubli le plus profond et demeurent complètement ignorées. Seules, pour ainsi dire, celles dont le P. Labat, l'historien d'André Bruë, l'auteur de la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, et J.-B.-Léonard Durand ont plus ou moins longuement raconté les péripéties dans leurs précieux ouvrages nous sont quelque peu connues; par contre, de ceux qui en ont dirigé d'autres dans telle ou telle partie du pays, le nom même ne se rencontre dans aucun ouvrage contemporain, pas même dans le livre consacré spécialement par le capitaine Ancelle aux *Explorations au Sénégal* (1), ni dans le volume un peu postérieur du général Faidherbe sur *Le Sénégal* (2). Parfois, il est vrai, dans tel ou tel ouvrage ancien, il est possible de glaner une ou deux indications utiles; mais c'est presque exclusivement dans les différents dépôts d'archives où sont conservés les documents relatifs à notre ancienne histoire coloniale qu'on a chance de rencontrer

(1) *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1887, in-12 de XL-444 p., carte.

(2) *Le Sénégal*. La France dans l'Afrique occidentale. Paris, Hachette et C^{ie}, 1889, in-8° de 501 p., grav.

les textes précis, et parfois même les mémoires originaux qui, seuls, permettent de remettre en lumière l'œuvre accomplie naguère par tel ou tel voyageur totalement oublié de nos jours.

C'est précisément dans un de ces dépôts, aux Archives du Ministère des Colonies, que nous avons trouvé, il y a plusieurs années déjà, la très courte et cependant très intéressante relation de la reconnaissance exécutée en 1747 sur les bords de la Falémé par le Français Duliron. Nous l'aurions publiée depuis longtemps si nous n'avions voulu tenter auparavant de découvrir la carte qui l'accompagnait indubitablement (1), et de nous procurer sur la personne même de Duliron, sur les circonstances dans lesquelles avait été décidé son voyage, enfin sur les conséquences de cette expédition des renseignements susceptibles de remettre l'exploration elle-même en pleine valeur. Nos recherches n'ayant malheureusement pas eu de résultats (2), force nous est de renoncer à notre projet primitif ; la relation de Duliron, même dépourvue des textes dont nous espérons pouvoir l'entourer, mérite en effet d'être connue et fournit la preuve que le capitaine J. Ancelle n'était pas exactement renseigné quand, dans ses *Explorations au Sénégal*, il affirmait que « jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les explorateurs, et ils furent nombreux, se bornèrent à reconnaître le littoral de l'Atlantique et le bassin du bas et du moyen Sénégal jusqu'à la Falémé » (3).

Bien qu'elle date seulement de l'année 1747, la reconnaissance exécutée par Duliron a été, suivant toute vraisemblance, entreprise sur l'initiative de Pierre David. Sans doute, c'est en 1746 que se termine exactement la féconde administration de cet habile et intelligent gouverneur (4) ; mais

(1) Cela ressort du début même du mémoire qu'on lira plus loin : « L'on peut voir dans le plan... »

(2) Aucune allusion précise au voyage de Duliron ne se rencontre dans les fragments de la correspondance des administrateurs du Sénégal conservée aux Archives du Ministère des Colonies dans la série C 6, ni dans les registres de l'administration de la Compagnie des Indes en France (série C 2).

(3) *Ouv. cit.*, p. 36. — Le texte porte, par erreur, *XVII^e siècle*, car le contexte prouve bien que l'auteur a voulu dire : « jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ».

(4) V. le « Rapport fait à l'assemblée tenue en l'hôtel de la Compagnie des Indes le 10^e may 1746 sur sa situation actuelle : « ... La Compagnie a délibéré d'accorder à M. de la Bordonnaye la permission de revenir en France, et pour le remplacer dans le gouvernement général, elle a nommé M. David, actuellement gouverneur du Sénégal. Les vaisseaux qui sont partis le 27 avril dernier ont ordre de le prendre et de le conduire à l'île de France » (Arch. Ministère des colonies, C 2, vol. 32 (1746), fol. 17 r^o). —

il est permis de penser que, quelques mois plus tard seulement, et alors qu'il venait à peine d'arriver à l'Île de France, l'impulsion donnée par lui à l'exploration et à la mise en valeur des contrées immédiatement limitrophes des comptoirs extrêmes du Sénégal durait toujours. Or, David lui-même ne s'était-il pas proposé, en 1744, de remonter le cours de la Falémé, d'étudier le cours de cette rivière et de visiter les mines situées sur ses rives ? (1) Si la fatigue générale de ceux qui l'accompagnaient et sa propre fatigue le déterminèrent à renoncer à ce projet, du moins fit-il part, à ce moment-là même, de ses idées à l'inspecteur des magasins Estoupan de la Bruë, qui l'accompagnait, et le chargea-t-il (ce sont ses propres expressions) « de prendre soigneusement toutes ces connaissances » (2). Il est permis de penser que M. de la Bruë, nommé gouverneur du Sénégal aux lieu et place de Pierre David en 1746 (3), entreprit de réaliser le projet formé par son prédécesseur. Duliron n'a fait par conséquent, suivant toute vraisemblance, en explorant le cours de la Falémé, qu'exécuter un projet formé trois ans plus tôt par Pierre David, alors que cet agent de la Compagnie des Indes remontait en 1744 le fleuve du Sénégal, entraînait personnellement en relations avec tous les chefs indigènes (4), et s'avancé du fort Saint-Joseph jusqu'à Tambaoura dans le Bambouk.

La date de la commission de David en qualité de gouverneur de l'Île de France est du 6 mars 1746 selon Margry (*Relations et mémoires inédits...*, note 1 de la p. 367).

(1) *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744*, fol. 96 : « ... Nous résolûmes que tout notre monde étant fatigué, nous ne risquerions pas à a[l]onger notre voyage d'une centaine de lieues en allant visiter les mines sur les bords de la rivière de Félémé au-dessus de Nayé, où je devois aller ... J'avois cependant bien à cœur de voir les mines de ce côté là. . J'avois même projeté d'examiner le cours de ce fleuve de façon à assurer mon idée ». (Biblioth. de Rouen, fond Coquebert de Montbret, n° 66).

(2) *Id.*, fol. 97.

(3) Cf. le rapport cité du 10 mai 1746 : « Le S. de la Bruë a été nommé gouverneur du Sénégal aux lieu et place de M. David qui passe à l'Île de France » (Arch. Minist. des colonies, C 2, vol. 32 (1746), fol. 18 v°).

(4) V. le *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744*, *passim*. David a réalisé au cours de ce voyage le projet qu'il indiquait le 28 avril 1744, quand il écrivait aux directeurs de la Compagnie des Indes : « Il ne me reste plus qu'à rétablir la confiance avec nous entre les Maures Bracknas et les Foules. J'ay entamé cet ouvrage par des lettres et par des émissaires, mais je ne viendrés à bout de conclure rien de solide que lorsque je m'aboucherés avec les puissances de ces nations, ce qu'il faudra que je fasse en faisant le voyage de Galam » (Arch. Minist. des colon., C 6, carton 12, 1740-1750).

Lorsqu'il se préoccupait ainsi d'ajouter au domaine sénégalais de la Compagnie des Indes les pays arrosés par la Falémé, Pierre David lui-même n'innovait en aucune manière ; il se contentait de travailler, dans la mesure de ses forces, à l'exécution d'un plan formé dès la fin du xvii^e siècle par plusieurs de ses prédécesseurs. Si, en effet, les directeurs des différentes compagnies de commerce qui, à la suite de la Compagnie des Indes Occidentales, ont assumé la tâche de mettre en œuvre et d'exploiter la possession française du Sénégal, ne semblent guère s'être souciés de pénétrer dans l'intérieur du continent, tout autre a été le dessein des administrateurs envoyés par eux dans le pays même. Véritablement fascinés par la réputation de la mystérieuse ville de Tombouctou, par les descriptions qui leur en étaient faites, par les légendes relatives à ses richesses merveilleuses (1), ils furent naturellement amenés à regarder vers l'Est et à faire tous leurs efforts pour ouvrir au commerce français le chemin d'un pays où ils tenaient pour assuré de trouver en abondance les métaux les plus précieux. De là, dès 1687, la reconnaissance poussée par les ordres de Chambonneau jusqu'à la chute de Félou (2) ; de là, un peu plus tard, le voyage d'André Bruë jusqu'au même point et celui de Compagnon dans le Bambouk (3). Mais les renseignements fournis par ce traitant sur les gisements aurifères de ce pays introduisirent dans les projets des administrateurs du Sénégal une modification importante ; sans doute, on songea toujours à Tombouctou, mais on se préoccupa surtout et avant tout, de l'exploitation des richesses beaucoup plus accessibles du Bambouk (4). C'est ce que, en particulier, projetait de faire le malheureux Jacques Pelays, qui fut assassiné en 1732, à l'instigation de quelques-une de ses compatriotes dans le pays de Galam (5) ; et c'est aussi ce que se sont

(1) Cf. sur ce sujet les renseignements consignés par Chambonneau dans son mémoire de 1689 (*Bull. Géog. Hist. et Desc.*, 1898, p. 312) et ceux que, d'après les papiers d'André Bruë, le P. Labat a consignés dans sa *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. III, p. 361-368. Noter encore les expressions employées par le P. J. B. Gaby en 1689 dans sa *Relation de la Nigritie* : « le grand royaume de Tombut », etc. (*passim*).

(2) *La découverte de la chute du Félou, 1687* (*Bull. Géog. Hist. et Desc.*, 1898, p. 300-321, carte). Cf. Gaby : *Relation de la Nigritie*, p. 90, et la carte qui y est jointe du « Second Sault de la Rivière du Senega jusqu'à présent inconnu ».

(3) Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. III, ch. XI, (p. 295-373) et t. IV, ch. II (p. 32-56).

(4) Id., *ibid.*, t. IV, ch. III et IV (p. 56-82).

(5) On trouvera tous les documents relatifs à Pelays aux archives du Ministère des Colonies, C 6, carton 14, 1730-1739. — Cf. les pages dans lesquelles Adanson a raconté l'histoire de Pelays dans les *Mémoires inédits d'Adanson sur l'île de Gorée et la Guyane française* (*Bull. Géog. Hist. et Desc.*, 1899, p. 97-100).

efforcés de réaliser, par tous les moyens en leur pouvoir, Pierre David (1), puis Estoupan de la Bruë (2). De cette histoire qui mériterait d'être racontée d'ensemble et dans tous ses détails, le voyage du premier de ces gouverneurs jusqu'au Bambouk est un des épisodes les plus marquants; la reconnaissance de la Falémé par Duliron en est un autre.

Nous sommes malheureusement beaucoup moins bien renseignés sur cette reconnaissance que sur le voyage accompli par David en l'année 1744. Le court mémoire rédigé à Paris, au mois de décembre 1749, par Duliron ou Du Liron (3) et remis par lui aux directeurs de la Compagnie des Indes est le seul document qui fasse connaître son voyage (4), puisque « le plan de la rivière de Felémé » qui y était annexé demeure jusqu'ici inconnu. Il en ressort que cet employé de la Compagnie des Indes, « qui tenoit un petit comptoir sur le bord de la rivière, à six ou sept lieues du fort Saint-Joseph (5) », a remonté le cours de la Falémé au moins aussi loin que Compagnon « et ceux que le sieur Brüe a envoyé[s] après lui pour examiner ce pays (6) »; il en ressort encore que Duliron, non content de suivre par terre les bords de la Falémé, a remonté cette rivière sur une petite embarcation jaugeant de 18 à 20 tonnes, et s'est avancé sur ses eaux à tout le moins jusqu'au village de Dan-

(1) Voici un passage d'une lettre de David qui montre bien les idées de ce gouverneur au sujet du Bambouk : « Dans les ordres donnés en Galam par l'expédition de cette année, j'ay pourveu autant qu'il m'a été possible à faire avancer notre établissement à Farbana, et pour nous en donner plus les moyens, comme il nous faudra abandonner le Caignoux prenant party contre Guiabé, nous nous devons servir de tout ce que nous tirerons de cet établissement *pour avancer celui de Bambouc, qui est l'essentiel* » (Lettre du 9 septembre 1745. Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 12 (1740-1750).

(2) V. dans le curieux résumé des renseignements fournis de vive voix à la Compagnie des Indes, le 18 juillet 1751, intitulé : « Notes prises avec M. de la Bruë, directeur commandant au Sénégal », le paragraphe relatif aux mines (Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 13, 1751-1752).

(3) Dans son Mémoire du 15 décembre 1749, notre auteur écrit son nom en deux mots; sur le titre et dans l'ouvrage de Pruneau de Pommegorge, Duliron est écrit en un seul mot.

(4) Il est conservé aux Archives du Ministère des Colonies, C 6, Sénégal, carton 12, 1740-1750).

(5) Pruneau de Pommegorge : *Description de la Nigritie*, p. 79.

(6) Labat : *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. iv, p. 46. — Sur les pays visités par ces agents d'André Bruë, cf. la « Carte de la Rivière Falémé... » insérée dans le même ouvrage (t. iv, p. 32).

tellâ ou Dantila à 30 lieues en amont du confluent avec le Sénégal, en recueillant sur la navigabilité du cours d'eau, sur les obstacles qui en parsement le lit, sur les richesses minières de ses rives, sur les usages des habitants du pays, des renseignements aussi précis que possible. C'était un homme intelligent et observateur, d'initiative et de ressource, comme en fait foi une anecdote racontée par Pruneau de Pommegorge, qui, seul, dans sa *Description de la Nigritie*, a cité accidentellement le nom de Duliron (1); le mémoire qu'on va lire en fera foi mieux encore que le trait rapporté par Pruneau de Pommegorge, et montrera en même temps que Duliron a droit d'occuper dans l'histoire de l'exploration du Sénégal une place très petite, sans doute, mais cependant un peu plus importante que celle dont, sur les brèves indications du regretté Maurice Barrat (2), les auteurs les mieux informés se fussent contentés pour lui.

HENRI FROIDEVAUX,

Agrégé de l'Université.

(1) « Un de nos messieurs, nommé Duliron, ... fut (raconte Pruneau de Pommegorge, *ouv. cité.* p. 79-80), surpris par la crue d'eau, et n'eut que le tems, avec ses domestiques, de faire porter sur le haut d'un gros arbre, qu'il avait près de chez lui, les portes de son comptoir, de s'y établir avec quelques vivres. Il fut obligé d'y rester trois jours perché, au bout duquel temps un de nos bateaux, montant en Galam, vint le prendre ».

(2) *Les mines d'or du bassin du Sénégal (R. Coloniale, août 1896, p. 485)*. — Ce rapport est le seul travail contemporain où se trouve mentionnée, d'après le mémoire que nous publions, la reconnaissance de Duliron sur la Falémé. Voici dans quels termes : « C'est sous les auspices d'Aussenac que le sieur Duliron accomplit en 1747 un voyage d'exploration dans la Falémé. Son mémoire nous apprend que les indigènes exploitent toujours les mines avec activité et que les traitants anglais viennent commercer avec eux par la Gambie; parmi les noms de mines qu'il renferme, nous avons trouvé pour la première fois celui de Quemba (Kéniéba) ... »

« MÉMOIRE contenant quelques observations que le S^r Duliron, employé pour la Compagnie des Indes, a faites lorsqu'il a parcouru et levé le plan de la rivière de Félémé en l'année 1747 (1).

» Lon peut voir dans le plan (2) que la Rivière de Félémé se decharge dans le Niger (3) auprès du village de Boujoumou (4), à 9 lieuës ou environ du fort S^r Joseph (5), et quelle prend son cours du sud au nord.

» Elk est toute parsemée de rocher[s] depuis son embouchure jusqu'au village de Cicella (6). Il se trouve aussi une cactaracte (*sic*) à 13 ou 14 lieuës de son embouchure près le village appelé Debou (7), qui est formée par plusieurs chaînes de roches qui s'allongent dans la rivière, qui sont meslées de quelques petites isles de terres, et qui forment deux canaux, l'un a gauche, et l'autre a droite; c'est par celui cy que passent les nègres, avec leurs petits Batiments faits d'un tronc d'arbre. Un

(1) Ce manuscrit autographe se compose de 5 pages in-folio.

(2) A défaut de l'original, nous avons cherché dans les cartes gravées postérieures à 1750 si l'une d'entre elles ne donnait pas le cours de la Falémé d'après le « plan » levé par Duliron; ni celle qui accompagne l'*Histoire naturelle du Sénégal* d'Adanson (Paris, Bauche, 1757, in-4°), ni aucune autre ne nous a paru avoir été partiellement tracée d'après ce document.

(3) Le Sénégal.

(4) Ce village doit être le *Douguioume* de Bruë. — Cf. la carte de d'Anville accompagnant la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale* (t. III, p. 289) et cette relation elle-même (t. IV, p. 21). Est-ce là que se trouvait le « petit comptoir » dont, au dire de PrunEAU de Pommegorge, Duliron était le chef.

(5) Le Fort Saint-Joseph, dont le plan se trouve au t. IV, p. 28 (cf. *ibid.*, p. 19) du même ouvrage du P. Labat, était situé en amont du confluent de la Falémé avec le Sénégal.

(6) Le village de Cicella est porté sur la « Carte de la Rivière Falémé... » insérée au t. IV (p. 32) de la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, sur la rive droite de la rivière, à une certaine distance dans les terres, à peu près à la hauteur de Farbanna ou Farabanna.

(7) Debou est placé par d'Anville (carte citée) sur la rive droite de la Falémé; le D^r A. Rançon, dans la carte accompagnant sa monographie du Bondou, place deux localités de ce nom, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la rivière. Ce « n'est plus, dit-il, qu'un petit village de culture d'environ 150 habitants, » devant lequel la Falémé a une largeur de 180 à 200 m., et atteint jusqu'à 5 ou 6 m. de profondeur. (*Le Bondou*, p. 9 du tirage à part).

chalant plat pourroit aussi y passer; mais l'autre côté est préférable parce qu'il est plus large; il n'a cependant qu'environ vingt cinq toises de largeur et son entrée est assés étroite à cause de quelques roches qui la bordent des deux cotés. Ell' est surtout gehennée par une roche de cinq toises, ou environ de diamètre, mais il seroit fort aisé de la faire sauter (1).

» En général toutes les roches dont lon vient de parler sont inondées dans le tems des pluyes et une barque peut aitement passer par dessus. Lon trouve de tems en tems des petites isles de terres couvertes d'arbres et de rozeaux, qui ne sont pas inondées dans le tems des pluies, et qui peuvent par conséquent servir de guides à ceux qui ne connoistroient pas les endroits dangereux; lon peut même les cotoyer sans aucun risque.

» La rivière ne fait ici aucun sault, et dans les plus grandes sécheresses elle coule toujours entre des roches que les negres pescheurs y ont mises pour leurs faciliter les moyens de prendre du poisson, et que lon pourroit par conséquent très facilement oter dans une basse saison pour rendre le passage plus facile, surtout si l'on avoit la précaution de defricher environ 30 toises de bois dépines qui bordent ces roches à leste (*sic*).

» A l'oueste est le village de Debo, qui n'est autre chose que un petit fort de terre située au bout de la catarate (*sic*); cest là ou Eliman maqua (2) (maître de ce pays depuis lambouchure (*sic*) de la riviere de Felemé jusqu'au village de Fiteaux (3) a proposé un etablissement à la Compagnie (4); là, la

(1) Cette « cataracte » doit être sans doute identifiée avec l'obstacle dont parle le P. Labat (*ouvr. cité*, iv, 21) : « On n'y a encore reconnu que le seul banc de roches de Cainoura, qui en rend la navigation impraticable, excepté dans le tems des grosses eaux ». C'est le rapide de Guétié, situé un peu en aval de Débou, à 1,500 m. en amont de Sénoudébou, près de l'emplacement duquel s'élevait naguère Kaynoura. Ce rapide « divise le fleuve en petits canaux. Aux basses eaux, on n'y trouve pas plus de un pied et demi à deux pieds d'eau. Le passage de Guétié est difficile à pratiquer. Les courants qui y atteignent une force de 5 ou 6 nœuds pendant les hautes eaux permettent fort difficilement d'y naviguer. Ces rapides n'ont pas moins de 500 mètres de longueur. » (A. Rançon, *ouvr. cité*, p. 10).

(2) Eliman maqua, c'est en réalité Maka Guiba dont le règne de 36 ans (1728-1764) a été raconté par le D^r Rançon dans son ouvrage sur le *Bondou* (p. 52-56). Quant au mot *Elimane*, c'est un titre signifiant « chef de religion » (*ibid.*, p. 47). Eliman Maqua, c'est donc « l'Elimane, le chef de religion Maqua ».

(3) Le village de Fiteaux ne se trouve sur aucune carte.

(4) Cette phrase du rapport de Duliron fait sans doute allusion à des propositions dont il ne subsiste pas de traces et postérieures à l'entrevue

rivière forme un bassin fort agréable. lequel est bordé à gauche par quantité de gros arbres propres à la charpentes (*sic*), et à droite par un bord fort unis (*sic*). Ell' est navigable toute l'année jusqu'au village de Cacoulou (1), où ell' est encorre traversée par des roches presque plates qui ne se découvrent que dans les grandes sécheresses. Cest endroit n'est d'aucun obstacle pour le passage des barques.

» A une lieu[e] dans les terre[s] à l'este, lon trouve le grand village de Dartsalame (2), habité par des riches marabouts qui porte[nt] pour lordinaire leurs or et autre effets [aux] Anglois, sur la riviere de Gambie, éloignée à ce que l'on assure de 4 journées seulement (3); les habitans de

que David a racontée dans son *Journal de voiage fait en Bambouc en 1744*, fol. 75-76 : « Le 6 [novembre 1744, écrit-il], mes deux émissaires amenèrent Eliman Maka chez moi, qui dès la première entrevue s'emporta beaucoup contre Eliman Salum, qui étoit venu me voir avant luy et avoit disposé avec moy des escalles que j'avois à établir dans le pais de Bondou. Il me demanda de ne point établir Quidira, si je voulois que [le] Bondou nous fournit des vivres, et que j'eusse à écrire au plus vite à Bouquiamou qu'on y fit arrester le charlan que j'avois fait partir pour aller à Quidira, que le commerce de Bouquiamou p[ou]r cette année vaudroit mieux que nul autre, et qu'il avoit des grandes raison pour ne pas permettre la traite ailleurs. Je vis bien que la jalousie seule contre Eliman Salum le faisoit agir de même, et fut (*sic*) contraint pour ne pas irriter cet esprit emporté d'acquiescer à ce qu'il vouloit, sur la parole qu'il me donna qu'il agiroit de toute son autorité pour rendre le commerce abondant à Bouquiamou pendant cette année, et que dans la suite il nous aideroit à transporter notre comptoir à Quidira » (Manuscrits de la Bibl. de Rouen, coll. Coquebert de Montbret, n° 66). — A plusieurs reprises, David qualifie Eliman Maka de « maître de tout [le] Bondou » (fol. 70) « chef de Bondou » (fol. 75, 78); en 1751, les membres du Conseil supérieur le disent « maître de la riviere de Felemé... depuis son embouchure jusqu'à plus de dix lieues au delà de Kidira » (Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 13).

(1) Cacoulou ou Cacoullou est sur la « carte de la Rivielle Falémé... » (Labat : *Nouvelle Relation...*, t. iv, p. 32), le premier village de rive droite du cours d'eau appartenant au royaume de Contou. Ce village est encore signalé dans le *Voyage au pays de Bambouc*, publié sans nom d'auteur en 1789, comme marquant la frontière du royaume de Macan du côté de celui de Moussa (p. 9), mais il était déjà détruit depuis l'époque de Maka Guiba (Rançon, *ouvr. cité*, p. 9 et 52). « A Kakoulou, écrit le D^r Rançon (*le Bondou*, p. 9), la Falémé est obstruée par un banc de roches qui la transforme en un véritable rapide. Pendant la saison sèche, on n'y trouve pas plus de un à deux pieds d'eau. »

(2) Nous n'avons trouvé sur aucune carte le village de Dartsalame.

(3) C'est sans doute à cet état de choses que fait allusion l'auteur du *Voyage au pays de Bambouc* quand il écrit : « Avant les incursions si

cet endroit la témoignière[nt] beaucoup (*sic*) d'empressement de nous voir établir chès eux. Ils firent (*sic*) même une assemblée (*sic*) des principaux du village et il y fut décidé que il[s] marqueroist (*sic*) l'emplacement d'un comptoir au village de Canissaco ou Cacoulou, (1) et pour mieux me marquer leurs empressement de commercer avec les François, il[s] offrirent de nous payer une coutume a[n]nuelles.

» Du village de Canissaco jusqu'au marigo[t] de Dalamoulet (2), il n'y a rien de remarquable ; la rivière est toujours n'avigable, qu'oy que plus étroite et toujours[s] parsemée de roches, mais faciles à éviter. Ce marigo[t] prend sa source sur une montaigne à 2 lieues à l'Est appelée Sanou Courou, au pied de laquelle il y a une mine d'or, que les femme[s] du village de Quemba (3) travaill[ai]ent lors que gy (*sic*) passay ; à l'embouchure de ce marigo[t] dans la rivière de Féléme, on y lave de l'or dans certains tems de l'année (nota : que de ce marigo[t] au[x] mines d'or de Natacon (4) il n'y a que 9 lieu[e]s environ). La rivière est icy plus étroite et toujours[s] parsemée de roches qui ne scauroient cependant mettre obstacle au passage d'un petit chalant jusqu'au village de Dimba (5), où la rivière selargit considerablement, et forme quantité de petites isles de terre entre meslées de roches jusqu'au dessus du village de Ciella, c'est à dire pendant deux grandes lieues.

» Dans toute cette estendue, les nègres travaillent aux mines d'or et en tirent considerablement en creusent (*sic*) indifféremment le list de la

fréquentes des Cassous, les Bambouquins faisoient un commerce considerable en bestiaux et en or, qu'ils vendoient soit en Galam, soit en Gambie » (p. 58). Il ajoute un peu plus bas : « C'est de Bambouc que vient tout l'or que l'on traite au bas de la rivière de Gambie ; il y est apporté par les marchands Guyangars ».

(1) Sur la « Carte de la Rivière Falémé... » (Labat, t. iv, p. 32), Canissaco est distinct de Cacoulou, et porté en amont de cette localité entre deux rivières non dénommées.

(2) Ce marigot est porté sur la carte de d'Anville sous le nom de *Dalamoulet* (Labat, t. iv, p. 32).

(3) Quemba est Kéniéba, d'après Maurice Barrat (*les Mines d'or du bassin du Sénégal, R. Colon.*, 1896, p. 485), et coule près d'un affluent droit de la Falémé, la Senou-Kolé (rivière de l'or), qui sort du Senou ou Sanou Kourou dont parle Duliron.

(4) On sait que Natako ou Natacon était le centre de la région minière du Tambaoura.

(5) Dimba nous est inconnu, mais semble facile à localiser d'après ce que dit Duliron des petites îles qui, de ce point à Cicella ou Farabanna, partagent la rivière en un grand nombre de canaux coupés par des bancs de rochers qui laissent entre eux d'étroits passages. Là encore le D^r Rançon (*le Bondou*, p. 8) confirme pleinement l'exactitude du rapport de Duliron.

rivière, et les environs jusqu'à ce que la terre s'éboule, c'est à dire de 3 à 4 pieds de profondeur ; ils observent cependant que, plus il[s] creusent, plus la mine devient abondante, et lorsqu'il arrivent (*sic*) qu'il[s] détournent quelques (*sic*) grosse roche, et qu'il[s] creuse[nt] la terre directement dessous, ils observent qu'il[s] trouvent pour l'ordinaire des plus gros grains d'or et avec plus d'abondance (1). J'ay Rapporté des Echantillons de ce[t] or que j'ay Remis à M. Delabuë (*sic*), Directeur général au Sénégal, que les Negre[s] ont trouvé[s] en ma présence dans l'espace de quelque[s] minutes. En lavant simplement la terre de la mine (2).

» Les Principaux habitants du village de Cicella assurent que dans l'intérieur des terres il y a pareillement des mines des deux côtés de la Rivière. Au même village, lon me fit voir une (*sic*) Rocher qui rend un son comme celui d'une cloche Lors qu'on le frappe avec un marteau ou avec une pierre. Les Nègres disent que ce Rocher renferme une mine d'argent. Ils me parurent très portés à faire alliance avec les François qui[ls] ne connoissent pas aussi particulièrement que les Anglois, avec les quels ils négosient (*sic*) ordinairement, Ils me dire[nt] même que quelque fois les capitaine[s] des vaisseaux interlopes, après avoir Remonté la rivière de Gambie, venoi[en]t par terre avec des marchandises pour faire la traite d'or avec eux (3).

» Au Dussus (*sic*) du village de Cicella, c'est-à-dire au village de

(1) Cf. le passage suivant du *Voyage au pays de Bambouc* (Bruxelles-Paris, Dujardin-Defer de Maisonneuve, 1789, in-8°), p. 27 : « A mesure que les puits s'approfondissent, il se trouve dans les calebasses, après la lotion, plus d'émeri et plus d'or ».

(2) Nous ne savons si cet échantillon fut expédié en France ; mais la chose est vraisemblable, comme on peut l'inférer de ce qui s'est passé un peu plus tard dans une circonstance analogue. « Nous vous envoyons, écrivent les membres du Conseil supérieur du Sénégal aux directeurs de la Compagnie le 20 août 1751, cy joint un morceau d'or tel qu'il s'est trouvé dans la mine de Kaygnoumaly à Tambaoura. Il a été tiré en présence d'un employé digne de foy et que nous ne croyons pas capable d'avoir voulu nous en imposer. Les nègres qui exploitent cette mine assurent qu'on en trouve de beaucoup plus gros, quoique le cy joint pèze plus de deux gros » (Arch. Ministère des Colonies, C 6, carton 13, 1751-1753).

(3) La chose n'est pas invraisemblable ; Bruë ne signale-t-il pas la venue d'« un Anglois nommé le capitaine Agis... jusqu'à Cainoura après avoir laissé son bâtiment à Baracotta avec des fatigues qu'il n'est pas aisé d'exprimer, aiant été obligé de faire ce long chemin à pied au travers de mille difficultés » (*Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, iv, p. 20-21).

Massaconco (1), la Rivière reprend son cours ; ses bords sont couverts de petits village[s] fort peuplés et éloignés d'une petite Lieuë les un[s] des autres. Il y en a aussi qui sont scitués sur des éminences à peu de distance de la Rivière, comme on peut le voir par la carte : presque tous ces villages sont fortifiés avec des picquets qui forment une enceinte pour les mettre à couvert des insultes des Cassoux qui sont presque toujours en guerre avec eux (2).

» Les habitants de ce pays ne vive[nt] que de leurs travail aux mines, qui sont plus abondantes chés eux que dans aucuns endroits du Pais de Bambouc. Les Negres du bas de la Rivière de Felémé leurs aportent en eschange de leur or du mil, du Poissons (*sic*) sec et des Paignes.

» En général tous les habitants de la Rivière de Felémé aussi bien que tous ceux des Endroits ou j'ay passé mont très bien reçu, et mont tous témoigné B[e]aucoup d'empressement de nous avoir pour voisins (3).

» Voilà en peu de mot[s] les Remarques que j'ay faittes lorsque j'ay parcouru la rivière de Felemé, tant par terre(4), que lorsque je lay remontée avec un petit Batiment de 18 à 20 Tonneaux. J'adiouterai simplement que cette Rivière ne peut être navigable que pendant les mois de juillet, aoust, septembre et octobre pendant lequel tems il y a trois crûes d'eau consecutives, et régulièrement toutes les années, au moyen des quel[le]s lon peu[t] remonter cette rivière jusqu'au village de Dantellâ, esloigné de son embouchure de 30 Lieuës (5) en moins de 10 jours ; et pour la redessendre il n'en faut au plus que trois.

(1) V. la « Carte de la rivière Falémé... », au t. iv (p. 32) de la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*.

(2) « Les Cassous, écrit quarante ans plus tard l'auteur anonyme du *Voyage au pays de Bamboue* (p. 52), ... au nombre de quatre ou cinq cens hommes, les pillent et les brûlent presque toutes les années, sans aucune opposition. »

(3) A en croire l'auteur du *Voyage au pays de Bambouc* (p. 58), c'est pour se défendre contre les incursions des Cassous que les Bambouquins auraient « désiré avec beaucoup d'ardeur d'avoir du canon et des blancs ».

(4) C'est sans doute pour se conformer aux renseignements recueillis précédemment et desquels il résultait que, « comme ses bords sont seméz de quantité de villages qui ont des chemins de communication, on peut faire par terre aisément ce qu'on ne peut par eau qu'avec plus de difficulté » (Labat, iv, 22) que Duliron a débuté par reconnaître le pays par terre.

(5) Ce point doit être le même que celui de Dantila, « situé sur le bord de la rivière de Falémé, à 30 ou 35 lieues de son embouchure », jusqu'où s'avança en 1750 le nommé Ysact, « commandant par intérim en Galam » (Lettre du Conseil Supérieur du Sénégal, 20 août 1751. Arch. Ministère

« Il est encore a propos d'observer que pour navig[u]er facilement sur la Riviere de Felemé, il faut se servir de petits Batimens, comme double chaloupe pontée et matée à un mas, afin de profiter du peu de vent qui se fait sentir dans cette Riviere, et lon éviteres (*sic*) par là de temp[s] en tems d'aller à la cordelle et à la thouée à cause des grands arbres qui Bordes (*sic*) presque partout cette Riviere (1).

» Je souhaite que mes peines et mes soins puissent être de quelque utilité à la Compagnie. Elles prouveront, du moins, le zele que j'ay pour ses interets que les plus grands Dangers aux quels j'ay été Exposé pour son service (2) nont peu Rallentir, aussi bien que lattache[men]t sincère que ie conserverai toute ma vie pour elle.

» A Paris, le 15^e Xbre 1749.

» Du Liron ».



des Colonies, C 6, carton 13, 1751-1753), — Il est porté sur la « Carte de la rivière Falémé... », un peu en amont du marigot de Dalemoulet.

(1) Cf. les renseignements donnés précédemment par le P. Labat (*Nouv. Relat. de l'Afr. Occid.*, IV, 21-22) : « Ses eaux débordent en même temps que celle[s] du Niger ; mais sa navigation en remontant est beaucoup plus difficile parce qu'elle n'a point de halage, c'est à dire que ces bords sont ou escarpez ou tellement couverts d'arbres et de grosses épines, que ni les hommes ni les bêtes ne peuvent pas les suivre et tirer les bâtimens à la cordelle. Il y a une difficulté aussi grande de vouloir la remonter à la voile, les arbres qui couvrent ses bords rompent absolument les vents, de manière qu'on est obligé de faire tout le chemin en se toüant ».

(2) Se reporter à l'anecdote racontée par Pruneau de Pommegorge que nous avons rappelée plus haut.